

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2647

31 octobre 2011

SOMMAIRE

Aedific Holding S.A.	127055	Metis Holding S.à r.l.	127033
Agrindus S.A.	127048	Modacin Luxembourg	127019
AI Global Investments S.à r.l.	127010	Nacho S.A.	127035
Algeco Finance 2L sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu	127026	NAJL Invest S.à r.l.	127036
Algeco Finance Mezz sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu	127024	N Alpha S.à r.l.	127035
Auguri S.A., SPF	127026	N Alpha S.à r.l.	127036
Avalon Luxembourg S.A.	127041	Nord Forest S.à r.l.	127041
Avere Asset Management S.A.	127056	Office Portfolio Minerva III Sàrl	127044
BGV Bayerische Grundvermögen III SI-CAV-FIS	127050	Outlet Mannequin S.A.	127029
Cascades Luxembourg S.à r.l.	127013	Paloma International	127044
Chateau Properties S.A.	127055	Pergam Properties 1 S.C.A.	127052
Controlinveste International Finance ..	127014	PFS Performance Fund Strategy	127053
Crystal Almond S.à r.l.	127014	Premuda International S.A.H.	127019
Cube Energy S.C.A.	127014	Premuda International S.A.H.	127044
DARSELLA INTERNATIONAL S.A. Luxembourg	127023	Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l.	127044
ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.e.c.s.	127026	Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l. ..	127047
Euro Natur Produkt US Service G.m.b.H.	127028	Saint-Georges	127050
German Retail Portfolio 3 S.à r.l.	127028	Santa Capital Holding S.à r.l.	127045
Groupement des Improvisateurs Professionnels du Luxembourg (G.I.P.L.) A.s.b.l.	127045	SHCO 23, S. à r.l.	127024
lfile S.A.	127029	Solupro S.A.- SPF	127027
Immo Grund Invest S.A.	127029	Spinriders Sëll asbl	127021
Itaipava Holding 1 S. à r.l.	127033	SR Promotions S.à r.l.	127048
J.S.M. S.A.	127015	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl	127050
Karson S.à r.l.	127015	Supply Chain Management Consultancy	127051
KI Africa (Holdings) S.à r.l.	127024	TEIF Germany Dortmund S.à r.l.	127018
Kotton Club Lounge Bar Sàrl	127056	Toubkal Holding S.A.	127013
Kristef Investment S.A.	127026	TP Capital, Sàrl	127036
Lady Bird Investment S.A.	127014	Trarom S.à r.l.	127056
LFinance S.A.	127015	Triton III No. 13 S.à r.l.	127039
Lux Negoce Service S.A.	127030	Uicolan S.à r.l.	127045
Metis Group S.à r.l.	127029	VAC Luxembourg S.à r.l.	127045
		Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A.	127028
		Westend S.A.	127056

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 July 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of shares referred to as the class V shares (the "V Shares").

2. To increase the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) so as to raise it from its present amount of nineteen million five hundred and ninety thousand Euro (EUR 19,590,000.-) up to nineteen million six hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 19,625,000.-) by the issue of three million and five hundred thousand (3,500,000) V Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New V Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New V Shares will be allocated to (i) the share capital of the Company and (ii) the Company's share premium account.

3. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create a new class of shares referred to as the class V shares (the "V Shares").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) so as to raise it from its present amount of nineteen million five hundred and ninety thousand Euro (EUR 19,590,000.-) up to nineteen million six hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 19,625,000.-) by the issue of three million and five hundred thousand (3,500,000) V Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New V Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New V Shares have been subscribed in cash by "Advent Cartagena (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 July 2011, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of thirty-eight thousand two hundred and eighty-eight Euro (EUR 38,288.-) is allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) and (ii) to the Company's

share premium account for an aggregate amount of three thousand two hundred and eighty-eight Euro (EUR 3,288.-). The amount of the contribution is the equivalent amount of USD 55,000.-using the exchange rate 1 USD/ 0,69615 EUR.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at nineteen million six hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 19,625,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) N Shares (the "N Shares"), eight million five hundred thousand (8,500,000) O Shares (the "O Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) R Shares (the "R Shares"), one million and five hundred (1,500,000) S Shares (the "S Shares"), four million (4,000,000) T Shares (the "T Shares"), three million and five hundred thousand (3,500,000) U Shares (the "U Shares") and three million and five hundred thousand (3,500,000) V Shares (the "V Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the O Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares and the V Shares are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de Catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions cinq cent quatre vingt dix mille Euros (EUR 19.590.000,-) jusqu'à dix-neuf millions six cent vingt cinq mille Euros (EUR 19.625.000,-) par l'émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie V ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les

«Nouvelles Parts Sociales de Catégorie V») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société et (ii) au compte de prime d'émission.

3. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se eu connaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de Catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions cinq cent quatre vingt dix mille Euros (EUR 19.590.000,-) jusqu'à dix-neuf millions six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 19.625.000,-) par l'émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie V ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie V») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société et (ii) au compte de prime d'émission.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie V sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent Cartagena (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 26 juillet 2011, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de trente-huit mille deux cent quatre vingt huit Euros (EUR 38.288,-), est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de trois mille deux cent quatre vingt huit Euros (EUR 3.288,-). Le montant de l'apport est équivalent à USD 55.000,-, selon le taux de change d'1 USD/0.69615 EUR.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-neuf millions six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 19.625.000,-) divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), (xi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) Parts Sociales de Catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N») huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de catégorie O (les «Parts Sociales de Catégorie O»), un cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de Catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), un million cinq cent

mille (1.500.000) parts sociales de Catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), quatre millions (4.000.000) parts sociales de Catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie R»), trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de Catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U») et trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de Catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie O, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U et les Parts Sociales de Catégorie V sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V. A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 août 2011. Relation: EAC/2011/10463. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011125763/192.

(110145042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Cascades Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.024.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128184/10.

(110147875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Toubkal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 114.067.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2011 à 16.30 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Joseph WINANDY, M. Koen LOZIE; COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, Rue Joseph Hackin, représentée par M. Jacques BORDET, 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, ATLAS FOOD HOLDING S.A., ayant son siège social à CH-6304 Zug, c/o Juris Treuhand, Industriestrasse 47, Administrateurs sortants ainsi que de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, Réviseur d'entreprises sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011129618/20.

(110148371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Lady Bird Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.610.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 septembre 2011

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domiciliée professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011128284/19.

(110147654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Controlinveste International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.973.

—
Rectificatif en remplacement du dépôt initialement effectué le 7 juin 2011 sous le numéro L110087762

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128190/10.

(110147698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Crystal Almond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.254.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128193/10.

(110147628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Cube Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.404.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011128195/10.

(110147608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Karson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.180.

—
EXTRAIT

En date du 6 septembre 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Elisabeth Maas, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128264/15.

(110147614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

J.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 17A, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.881.

—
Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 04/04/2011.

Am 4. April 2011 fand am Gesellschaftssitz in Weiswampach, die außerordentliche Generalversammlung der .J.S.M.' S.A. statt.

Vorstand

Die Sitzung wurde um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Ulrich BRÜLS, Delegierter des Verwaltungsrats, eröffnet.

Beratungen

Der Vorsitzende erklärt, dass der Sitz der Gesellschaft verlegt wird. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich ab sofort in

9991 Weiswampach - Gruuss-Strooss Nr. 17A.

Die Versammlung genehmigt einstimmig.

Abschluss

Die Sitzung endet um 17.10 Uhr.

BRÜLS Ulrich

Delegierter des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2011130172/22.

(110149019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

LFinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.316.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur François LOTH, retraité, né le 30 mars 1948 à Rueil-Malmaison (France) demeurant au Chemin de la Naz 4A, CH-1233 Bernex (Suisse), représenté par Maître Catherine DELSAUX SCHOY, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 28 juillet 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LFinance S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré à une autre adresse dans la même commune de Luxembourg-Ville sur simple décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société peut également entreprendre et réaliser, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération d'acquisition, de vente, de location, d'exploitation et de gestion de biens ou de droits immobiliers.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

127018

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme dit est, déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

- Monsieur François LOTH, précité	310 actions
- Total	310 actions

Libération

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces de sorte que la somme de 7.750,- EUR (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur François LOTH, précité,

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CD-SERVICES SARL, établie et ayant son siège social à L1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B au numéro 50564.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-sept.

5. Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Delsaux Schoy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39106. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125980/168.

(110144872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

TEIF Germany Dortmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.742.

Par résolutions prises en date du 16 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour la société

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2011129547/18.

(110149448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Modacin Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 559.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.434.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128298/11.

(110147767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Premuda International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.030.

L'an deux mil onze, le septième jour de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.030, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 273 du 17 juillet 1991 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 384 du 27 avril 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine MELNYK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri L-1724,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine MELNYK, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et en conséquence de l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: «L'objet social de la société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Par ailleurs, la société a également pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement. En outre, la société pourra devenir propriétaire, louer, exploiter et / ou fournir des équipements utilisés dans les services de forage

dans les opérations de forage en pétrole et gaz; acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tel équipement ainsi que des navires de mer; entrer dans, assister ou participer au financement, commercialisation et toute autre transaction en relation avec les services de forage ou des navires de mer.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet social de la société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Par ailleurs, la société a également pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement. En outre, la société pourra devenir propriétaire, louer, exploiter et / ou fournir des équipements utilisés dans les services de forage dans les opérations de forage en pétrole et gaz; acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tel équipement ainsi que des navires de mer; entrer dans, assister ou participer au financement, commercialisation et toute autre transaction en relation avec les services de forage ou des navires de mer.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu le mandataire des actionnaires es qualité qu'il agit attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société suite à la présente extension de son objet social, celle-ci doit être en possession des autorisations appropriées, en bonne et due forme en relation avec ledit objet social, ce qui est expressément reconnu par ledit mandataire es qualité qu'il agit.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Melnyk, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 septembre 2011-09-12. LAC / 2011 / 39836. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127843/97.

(110147424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Spinriders Sëll asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7470 Saeul, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 8.861.

— STATUTS

1. Dénomination, Siège.

1.1. L'association est dénommée «Spinriders Sëll asbl».

1.2. Son siège social est fixé: 8, rue Principale, L-7470 Saeul

2. Objet, Durée.

2.1. L'association a pour objets:

2.1.1. toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du cyclisme,

2.1.2. l'organisation d'événements sportifs à caractère de loisirs,

2.1.3. l'organisation d'événements réalisés dans l'intérêt de l'ensemble de la commune -siège, seul ou ensemble avec d'autres club ou associations de la commune,

2.2. la durée de l'association est illimitée.

3. Membres.

3.1. L'association se compose de:

a) Membres actifs, dénommés par la suite «membres»; sont considérés comme membres toute personne qui adhère aux présents statuts, participe aux manifestations de l'association et contribue à la finalité sociale de la présente association;

b) Membres donateurs, sont considérés comme membres donateurs toute personne, sans participer directement aux activités de l'association, lui prêtera son appui matériel

c) Membres d'honneurs, sont considérés comme membres honoraires toute personne prêtant à l'association son appui moral ou scientifique; peut également admis comme membre honoraire tout membre actif ne pouvant plus participer aux activités de l'association.

3.2. Le conseil d'administration statue sur l'admission de nouveaux membres qui auront présenté une demande et qui déclarent adhérer aux présents statuts. Le comité n'est pas tenu de faire connaître les motifs de sa décision en cas de refus d'admission.

3.3. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut pas dépasser EUR 50,00 €.

3.4. La qualité de membre se perd:

3.4.1. par démission volontaire

3.4.2. en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée

3.4.3. par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts et à la réputation de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

4. Conseil d'Administration.

4.1. Composition, compétences

4.1.1. L'association «Spinriders Sëll asbl» est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres majeurs au moins et onze membres majeurs au plus qui sont élus par l'assemblée générale.

4.1.2. Les candidatures pour le conseil d'administration doivent être remises au président ou au secrétaire 3 jours avant l'ouverture de l'assemblée générale.

4.1.3. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 2 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

4.1.4. Les élections auront lieu en principe par vote secret et à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, la décision sera prise par un second vote.

4.1.5. Le conseil d'administration élu choisit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

4.1.6. Le conseil d'administration peut par cooptation pourvoir aux vacances qui se produisent en son sein entre deux assemblées générales.

4.1.7. Le conseil d'administration a compétence pour tous actes se rapportant à la réalisation des objets de l'association, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

4.2 Fonctionnement

4.2.1. Le conseil d'administration se réunit soit d'après un calendrier préétabli, soit par convocation du président, du secrétaire ou du trésorier. Il doit se réunir dans la huitaine sur demande de trois membres au moins qui doivent indiquer les points à mettre à l'ordre du jour.

4.2.2. Le conseil d'administration peut délibérer valablement dès que deux tiers des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

4.2.3. Le président représente l'association «Spinriders Sëll asbl» dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut déléguer temporairement les pouvoirs à un autre membre de l'association. Il dirige les séances du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

4.2.4. Le secrétaire est chargé de l'expédition des affaires courantes de l'association, à charge d'en faire rapport à la prochaine réunion du conseil d'administration. Il convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration et rédige les comptes rendus y relatifs.

4.2.5. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

4.2.6. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les transactions financières et quittances, la seule signature d'un des membres du conseil d'administration est suffisante, néanmoins pour toute transactions dépassant le montant de EUR 150,00 € une deuxième signature est requise.

4.2.7. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue du quel l'association avait été créée.

5. Assemblée générale.

5.1. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

5.2. L'assemblée générale a pour mission:

- 5.2.1. d'apporter des modifications aux statuts
- 5.2.2. d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts
- 5.2.3. de prononcer l'exclusion d'un membre
- 5.2.4. de nommer et de révoquer les membres du comité et des réviseurs de caisse
- 5.2.5. d'approuver les rapports annuels
- 5.2.6. de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres
- 5.2.7. d'arrêter le budget des recettes et dépenses
- 5.2.8. d'arrêter le programme d'activités de l'association
- 5.2.9. de discuter les propositions présentées par les membres
- 5.2.10. de décider le cas échéant de la dissolution de l'association

5.3 Les convocations se feront par simple lettre ou courriel électronique adressé à tous les membres de l'association au moins huit jours à l'avance. Elles mentionneront le lieu, le jour et l'heure de la tenue de l'assemblée et contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

5.4 Le président ou son suppléant assure la direction de l'assemblée générale.

5.5 L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents. Tous les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale moyennant une procuration écrite au nom d'un autre membre, lui-même en droit de voter. Chaque membre ne peut toutefois être porteur que de deux procurations au maximum. Tout membre actif, en règle de cotisation, a le droit de vote.

5.6 Le vote a lieu à main levée, sauf si les décisions impliquent des personnes ou que l'assemblée générale en décide autrement. Les résolutions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est disposé autrement par la loi ou les statuts. En cas d'égalité des voix, la résolution est rejetée.

5.7 Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial conservé par le secrétaire ou toute personne pourra en prendre connaissance.

6. Dispositions, Divers.

6.1 Les dispositions de la loi du 23 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite, sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

6.2. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre. La première année commence le jour de la fondation de l'association et se termine le 31 décembre.

Fait à Saeul, le 9 juin 2011.

Raoul CLAUSSE / Jérôme SCHMIT / Ben SCHEITLER / Jeannot SCHEITLER /
Patrick SINNER / Shannon HUSS /
Laurent RAUSCH / Pit SCHEITLER / Chris JONES.

Référence de publication: 2011128476/115.

(110147137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

DARSELLA INTERNATIONAL S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 84.481.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le premier août.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Francesco ABBRUZZESE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DARSELLA INTERNATIONAL S.A. Luxembourg, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84481, constituée suivant acte reçu par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 386 du 9 mars 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme DARSELLA INTERNATIONAL S.A. Luxembourg, pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme DARSELLA INTERNATIONAL S.A. Luxembourg.

IV.- Que l'activité de la société DARSELLA INTERNATIONAL S.A. Luxembourg ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme DARSELLA INTERNATIONAL S.A. Luxembourg est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions au porteur.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 août 2011. Relation: LAC/2011/35192. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 août 2011.

Référence de publication: 2011128208/49.

(110147800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Algeco Finance Mezz sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.076.

Extrait des résolutions prises par les gérants de Algeco Finance Mezz sp. z o.o. datées au 6 septembre 2011.

Les gérants de Algeco Finance Mezz sp. z o.o. ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Frederik Christiaan Johannes Kuiper, en qualité de Représentant permanent de la succursale et ce à partir du 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Monsieur Jorrit Crompvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnel à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Représentant permanent de Algeco Finance Mezz sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu et ce à partir du 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Jorrit Crompvoets

Représentant permanent

Référence de publication: 2011129624/20.

(110149002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**KI Africa (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 23, S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.180.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of August.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kulczyk Investments S.A., a company having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered under number B 126198

here represented by Ms. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

AND

Radwan Investments GmbH, a company having its registered office at 6, Führichgasse, A -1010 Vienna, Austria, registered with the Handelsregister Österreich under number FN 336042F

here represented by Ms. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Appearing parties are shareholders of "SHCO 23 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 156.180, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, previously named, on September 24, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2569 dated November 25, 2010 (hereinafter the "Company").

The appearing parties representing the whole share capital of the Company have required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to amend the corporate name of the Company from "SHCO 23 S.ar.l." into "KI Africa (Holdings) S.ar.l." and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.** The company has the name "KI Africa (Holdings) S. a r.l."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf août,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Kulczyk Investments S.A., une société anonyme avec siège social au L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée sous le numéro B 126198,

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

ET

Radwan Investments GmbH, une société avec siège social en Autriche, A-1010, Vienne, 6, Führichgasse, immatriculée auprès du Handelsregister Österreich sous le numéro FN 336042F

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de "SHCO 23 S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 180, constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2569 le 25 novembre 2010 (ci-après la "Société").

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "SHCO 23 S.à.r.l." en "KI Africa (Holdings) S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a la dénomination "KI Africa (Holdings) S.à r.l."

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2011. Relation: EAC/2011/11373. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127896/83.

(110146959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 143.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 septembre 2011.
Référence de publication: 2011128218/10.
(110147925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Kristef Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.811.

En date du 22 août 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Le conseil d'administration constate que Monsieur José Correia, Monsieur Ronald Chamielec, Monsieur Alan Dundon, administrateurs de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.
Référence de publication: 2011128278/15.
(110147657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Auguri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.857.

Extrait de la résolution prise Lors du Conseil d'Administration du 8 juin 2011

- Madame Chantai MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration avec effet au 8 juin 2011 et pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolution taken at the Board of Directors held on June 8th, 2011

- Mrs Chantal MATHU, private employee, born on May 8th, 1968 in Aye, Belgium, professionally residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairwoman of the Board of Directors with effect as from June 8th, 2011 and for the whole period of her mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2017.

Luxembourg, June 8th, 2011.

For true copy
AUGURI SA, SPF
Signatures
Director / Director

Référence de publication: 2011130735/22.
(110151061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Algeco Finance 2L sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.074.

Extrait des résolutions prises par les gérants de Algeco Finance 2L sp. z o.o. datées au 6 septembre 2011

Les gérants de Algeco Finance 2L sp. z o.o. ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, en qualité de Représentant permanent de Algeco Finance 2L sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu et ce à partir du 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Mademoiselle Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnel à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Représentant permanent de Algeco Finance 2L sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu et ce à partir du 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Sharon Callahan

Représentant permanent

Référence de publication: 2011129625/20.

(110149026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Solupro S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 6.671.

L'an deux mille onze,

le six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «SOLUPRO S.A.- SPF» (la «Société»), ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 6 671, constituée suivant acte notarié du 08 juillet 1964, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 76 du 21 août 1964.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 04 novembre 2010, lequel acte de modifications de statuts fut publié au Mémorial, le 24 décembre 2010, sous le numéro 2830 et page 135 829.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, , avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jessica COSTA POVOA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à UN MILLION CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (1'125'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de dissoudre la Société conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ce qui entraîne sa mise en liquidation immédiate.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

«RSM Henri Grisius & Associés», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux Comptes de ladite Société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, J. COSTA POVOA, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11852. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011127906/71.

(110146897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Euro Natur Produkt US Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3860 Schifflange, 34, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 73.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128220/10.

(110147692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.969.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128238/10.

(110147872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 56.908.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Generalversammlung am 14. September 2011 in Munsbach

Gemäß der Tagesordnung haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

127029

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Zahl der Verwaltungsräte mit Ablauf des 31.08.2011 auf vier festzusetzen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt erneut, Herrn Friedel Hofrichter mit Ablauf des 31.08.2011 als Verwaltungsratsmitglied abzurufen und bestätigt insoweit den Beschluss der Generalversammlung vom 29. Juli 2011.

Munsbach, den 14. September 2011.

Frank Wittholt

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2011129619/17.

(110148405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011128258/10.

(110147606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Immo Grund Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128260/10.

(110147609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Metis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128293/10.

(110148012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Outlet Mannequin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.366.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 août 2011

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg. L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTA, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011128341/19.

(110147682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Lux Negoce Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 163.311.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Alex .WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Driss BASSOR, indépendant, né à Marrakech (Maroc), le 8 septembre 1970, demeurant à F-57700 Hayange - Saint Nicolas en Forêt, 10, rue du Lapin.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LUX NEGOCE SERVICE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schifflange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et le négoce de tout matériel.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Driss BASSOR, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir Monsieur Driss BASSOR, préqualifié.
- 2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir Madame Carmela CIPRIANO, gérante de société, née à Hayange (France) le 2 septembre 1961, demeurant professionnellement à L-3844 Schiffflange, Z.I. Letzebuenger Heck.
- 3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- 4) Le siège de la société est fixé à L-3844 Schiffflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BASSOR, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 août 2011. Relation: CAP/2011/3256. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 septembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011126321/152.

(110144830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Metis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128295/10.

(110148013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Itaipava Holding 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.221.

In the year two thousand and eleven, the thirtieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Itaipava Holding 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156 221 (the Company). The Company was incorporated on 13 October 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° -2577 of 25 November 2010 (the Incorporation Deed).

It appeared:

Sebastien Le Mout, with address at 30 Boulevard de Waterloo, B-1000 Brussels (the Sole Shareholder), acting as the Sole Shareholder of the Company,

hereby represented by Marie Picaudé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following:

I. that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting,

II. that the Sole Shareholder is fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda of the Meeting, known to the Sole Shareholder and worded as follows:

1) Waiver of the convening notices.

2) Approval of the change to the date of the end of the financial year to 30 September of each year.

3) Consequential amendments to articles 13 and 15 of the articles of association of the Company so that:

(i) as regards article 13, reference is made to the annual general meeting of the Company to be held on the third Monday of March of each year at 10.00 a.m.; and

(ii) as regards article 15, reference is made to the accounting year of the Company beginning on the 1 of October of each year and ending on the 30 of September of the following year.

4) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the end of the financial year to 30 September of each year. As a consequence of this amendment to the date of the end of the financial year, the Sole Shareholder confirms that the transitory measures, as recorded in the Incorporation Deed, are deemed annulled and the Sole Shareholder declares that exceptionally the first financial year shall begin on 13 October 2010 and end on 30 September 2011.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to delete the second paragraph of article 13 and the first paragraph of article 15 of the articles of association of the Company and to restate such paragraphs of articles 13 and 15 in their entirety, so that they shall read henceforth as follows:

(i) Art. 13. Meetings of the shareholders of the Company, Second paragraph. “The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Luxembourg Companies Act, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of March of each year at 10:00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.”

(ii) Art. 15. Accounting Year, First paragraph. “The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and end on the thirtieth of September of the following year.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Itaipava Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 221 (la Société). La Société a été constituée le 13 octobre suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°2577 du 25 novembre 2010 (l'Acte Constitutif).

A comparu:

Sebastien Le Moul, résidant 30 Boulevard de Waterloo, B-1000 Bruxelles (l'Associé unique), agissant en qualité d'Associé unique de la Société,

représenté par Marie Picaudé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée;

II. que l'Associé unique est parfaitement informé des résolutions qui doivent être adoptées sur le fondement de l'ordre du jour suivant de l'Assemblée, connu des Associés et libellé comme suit:

1) Renonciation aux formalités de convocation.

2) Approbation du changement de date de la fin de l'année financière au 30 Septembre de chaque année.

3) Modifications des articles 13 et 15 des statuts de la société, par conséquent:

(i) En ce qui concerne l'article 13, référence est faite à l'assemblée général annuelle qui se tiendra le troisième lundi du mois de mars de chaque année à 10 heures; et

(ii) En ce qui concerne l'article 15, référence est faite à l'année le 1^{er} financière de la Société commençant octobre de chaque année et finissant le 30 septembre de l'année suivante.

4) Divers.

III. que l'Associé unique a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme régulièrement convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de changer la date de la fin de l'année sociale au 30 septembre de chaque année. En conséquence de la modification de la date de fin de l'exercice social, l'Associé unique confirme que les mesures transitoires

figurant dans l'Acte Constitutif doivent être considérées comme annulées et déclare, qu'exceptionnellement, le premier exercice social commence le 13 octobre 2010 et s'achève le 30 septembre 2011.

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'effacer le deuxième paragraphe de l'article 13 et le premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la société, et de reformuler lesdits paragraphes dans leur intégralité, pour qu'ils soient libellés de la manière suivante:

(i) Art. 13. Assemblée des Associés de la Société, Deuxième paragraphe. «Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de mars à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.»

(ii) Art. 15. Exercice social, Premier paragraphe. «L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine au 30 septembre de l'année suivante.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. Picaudé et H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31201. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127719/123.

(110147386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.104.407,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128315/11.

(110148064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Nacho S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.495.

En date du 23 août 2011, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Le conseil d'administration constate que Monsieur José Correia, administrateur de catégorie A, Madame Géraldine Schmit, administrateur de catégorie A et Monsieur Ronald Chamielec, administrateur de catégorie B, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128316/14.

(110147658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

NAJL Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.544.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.
Référence de publication: 2011128319/10.
(110147756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

TP Capital, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 90.925.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique tenue le 15 septembre 2011

1. Le siège social de la Société a été transféré du 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.
2. Monsieur Christophe Jasica et Monsieur Olivier Kuchly, chacun avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, gérants de la Société ont été remplacés avec effet au 1^{er} septembre 2011.
3. Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2011 pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour TP Capital, S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011129550/19.
(110149053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.104.407,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.925.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of July.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of N Alpha S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1358 of 4th July 2007.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 12 May 2011, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list that all the outstanding ordinary shares and Class A Preferred Shares representing 100% of the issued share capital of twenty six million one hundred and eighty six thousand one hundred and two Euro (€26,186,102) are duly represented at this meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The shareholders represented declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows (all being interrelated):

(A) Acknowledgement of available profits and reserves in excess of twenty four million three hundred eighty four thousand eight hundred thirty two Euro and twenty four cents (€ 24,384,832.24);

(B) Reduction of the issued share capital by an amount of eighty one thousand six hundred ninety five Euro (€81,695) by the redemption and cancellation of eighty one thousand six hundred ninety five (81,695) Class A Preferred Shares held by Euroland Purification II B.V. for a total aggregate redemption and cancellation amount of twenty four million three hundred eighty four thousand eight hundred thirty two Euro and twenty four cents (€ 24,384,832.24) (being the accumulated unpaid Class A Preferred Distribution Right and the Class A Subscription Price) to Euroland Purification II B.V., waiver by Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II of any right or entitlement to participate in the redemption of the Class A Preferred Shares; allocation of the redemption and cancellation amount;

(C) Consequential amendment of the articles of incorporation of the Company by amending article 5 to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty six million one hundred four thousand four hundred seven Euro (€26,104,407) represented by (i) twenty-six million thirty three thousand three hundred thirty three (26,033,333) Ordinary Shares and (ii) seventy one thousand seventy four (71,074) Class A Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.”

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting acknowledged that the Company has available profits and reserves in excess of twenty four million three hundred eighty four thousand eight hundred thirty two Euro and twenty four cents (€ 24,384,832.24).

The meeting resolved to reduce the issued share capital by an amount of eighty one thousand six hundred ninety five Euro (€81,695) by the redemption and cancellation of eighty one thousand six hundred ninety five (81,695) Class A Preferred Shares held by Euroland Purification II B.V. for a total aggregate redemption and cancellation amount of twenty four million three hundred eighty four thousand eight hundred thirty two Euro and twenty four cents (€ 24,384,832.24) (being the accumulated unpaid Class A Preferred Distribution Right and the Class A Subscription Price of such shares) allocated to Euroland Purification II B.V. and Euroland Purification II B.V. accepted while Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II expressly waived of any right or entitlement to participate in the redemption of the Class A Preferred Shares. The meeting resolved that the cancellation and redemption amount shall be allocated as to the nominal value of the Class A Preferred Shares to the capital reduction amount, as to an amount equal to the premium paid on such shares to the share premium amount and as relevant the legal reserve and as any balance to available profit reserves.

The meeting resolved to consequentially amend the articles of incorporation of the Company by amending article 5 to read as set forth in the agenda.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour du moi de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de N Alpha S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1358 du 4 juillet 2007.

Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, Maître Henri Hellinckx, en date du 12 mai 2011, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les parts sociales ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Classe A en circulation représentant 100% du capital social émis de vingt-six millions cent quatre-vingt-six mille cent deux Euros (€ 26.186.102) sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II) Les associés représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Constat des réserves et bénéfices disponibles d'un montant de vingt quatre millions trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente deux euros et vingt-quatre centimes (€ 24.384.832,24);

(B) Réduction du capital social émis d'un montant de quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-quinze euros (€81.695) par le rachat et l'annulation de quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-quinze (81.695) Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par Euroland Purification II B.V. pour un montant de rachat et d'annulation total de vingt quatre millions trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente deux euros et vingt-quatre centimes (€ 24.384.832,24) (correspondant au Droit Préférentiel de Distribution de Classe A accumulé mais non payé et au Prix de Souscription de Classe A) à Euroland Purification II B.V., renonciation de Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II à tout droit de participer dans le rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A; allocation du montant de rachat et d'annulation;

(C) La modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt six millions cent quatre mille quatre cent sept euros (€26.104.407) représenté par (i) vingt six millions trente-trois mille trois cent trente trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) soixante et onze mille soixante-quatorze (71.074) Parts Sociales Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts»;

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a constaté que la Société a des réserves et des bénéfices disponibles d'un montant de vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente deux euros et vingt-quatre centimes (€ 24.384.832,24).

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis d'un montant de quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-quinze euros (€ 81.695) par le rachat et l'annulation de quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-quinze (81.695) Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par Euroland Purification II B.V. pour un montant de rachat et d'annulation total de vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente deux euros et vingt-quatre centimes (€ 24.384.832,24) (correspondant au Droit Préférentiel de Distribution de Classe A accumulé mais non payé et au Prix de Souscription de Classe A) alloué à Euroland Purification II B.V. ce que Euroland Purification II B.V. a accepté, Stichting Administratiekantoor Euroland Purification II ayant expressément renoncé à tout droit de participer dans le rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A. L'assemblée a décidé que le montant de l'annulation et du rachat soit alloué au compte du capital social en ce qui concerne la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, au compte prime d'émission en ce qui concerne le montant équivalant à la prime payée sur ces parts sociales, et le solde aux réserves disponibles.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER, S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32572. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128314/140.

(110148056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Triton III No. 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.913.

—
EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts de parts entre parties en date du 7 septembre 2011, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Fund III L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1081 ("Triton Fund III L.P.") a transféré 232 parts sociales de catégorie A, 232 parts sociales de catégorie B, 232 parts sociales de catégorie C, 232 parts sociales de catégorie D, 232 parts sociales de catégorie E, 232 parts sociales de catégorie F, 232 parts sociales de catégorie G, 232 parts sociales de catégorie H, 232 parts sociales de catégorie I et 232 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1084 ("Triton Fund III F&F No.2 L.P.");

- Triton Fund III L.P. a transféré 653 parts sociales de catégorie A, 653 parts sociales de catégorie B, 653 parts sociales de catégorie C, 653 parts sociales de catégorie D, 653 parts sociales de catégorie E, 653 parts sociales de catégorie F, 653 parts sociales de catégorie G, 653 parts sociales de catégorie H, 653 parts sociales de catégorie I et 653 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III F&F No. 3 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1085 ("Triton Fund III F&F No.3 L.P.");

- Triton Fund III L.P. a transféré 919 parts sociales de catégorie A, 919 parts sociales de catégorie B, 919 parts sociales de catégorie C, 919 parts sociales de catégorie D, 919 parts sociales de catégorie E, 919 parts sociales de catégorie F, 919 parts sociales de catégorie G, 919 parts sociales de catégorie H, 919 parts sociales de catégorie I et 919 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III F&F No. 4 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1116 ("Triton Fund III F&F No.4 L.P.");

- Triton Fund III L.P. a transféré 535 parts sociales de catégorie A, 535 parts sociales de catégorie B, 535 parts sociales de catégorie C, 535 parts sociales de catégorie D, 535 parts sociales de catégorie E, 535 parts sociales de catégorie F, 535 parts sociales de catégorie G, 535 parts sociales de catégorie H, 535 parts sociales de catégorie I et 535 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III Executives L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1082 ("Triton Fund III Executives L.P.");

- Triton Fund III L.P. a transféré 58 parts sociales de catégorie A, 58 parts sociales de catégorie B, 58 parts sociales de catégorie C, 58 parts sociales de catégorie D, 58 parts sociales de catégorie E, 58 parts sociales de catégorie F, 58 parts sociales de catégorie G, 58 parts sociales de catégorie H, 58 parts sociales de catégorie I et 58 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III F&F L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1079 ("Triton Fund III F&F L.P.");

- Triton Fund III L.P. a transféré 1.674 parts sociales de catégorie A, 1.674 parts sociales de catégorie B, 1.674 parts sociales de catégorie C, 1.674 parts sociales de catégorie D, 1.674 parts sociales de catégorie E, 1.674 parts sociales de catégorie F, 1.674 parts sociales de catégorie G, 1.674 parts sociales de catégorie H, 1.674 parts sociales de catégorie I et 1.674 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III G L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1197 ("Triton Fund III G L.P.");

- Triton Fund III L.P. a transféré 9.018 parts sociales de catégorie A, 9.018 parts sociales de catégorie B, 9.018 parts sociales de catégorie C, 9.018 parts sociales de catégorie D, 9.018 parts sociales de catégorie E, 9.018 parts sociales de catégorie F, 9.018 parts sociales de catégorie G, 9.018 parts sociales de catégorie H, 9.018 parts sociales de catégorie I et 9.018 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III No. 2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1213 ("Triton Fund III No.2 L.P.");

- Triton Fund III F&F G L.P. a transféré 139 parts sociales de catégorie A, 139 parts sociales de catégorie B, 139 parts sociales de catégorie C, 139 parts sociales de catégorie D, 139 parts sociales de catégorie E, 139 parts sociales de catégorie

F, 139 parts sociales de catégorie G, 139 parts sociales de catégorie H, 139 parts sociales de catégorie I et 139 parts sociales de catégorie J à Triton Fund III No. 2 L.P

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Fund III L.P.	111.407 parts sociales de catégorie A 111.407 parts sociales de catégorie B 111.407 parts sociales de catégorie C 111.407 parts sociales de catégorie D 111.407 parts sociales de catégorie E 111.407 parts sociales de catégorie F 111.407 parts sociales de catégorie G 111.407 parts sociales de catégorie H 111.407 parts sociales de catégorie I 111.407 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III Executives L.P.	536 parts sociales de catégorie A 536 parts sociales de catégorie B 536 parts sociales de catégorie C 536 parts sociales de catégorie D 536 parts sociales de catégorie E 536 parts sociales de catégorie F 536 parts sociales de catégorie G 536 parts sociales de catégorie H 536 parts sociales de catégorie I 536 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	233 parts sociales de catégorie A 233 parts sociales de catégorie B 233 parts sociales de catégorie C 233 parts sociales de catégorie D 233 parts sociales de catégorie E 233 parts sociales de catégorie F 233 parts sociales de catégorie G 233 parts sociales de catégorie H 233 parts sociales de catégorie I 233 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	654 parts sociales de catégorie A 654 parts sociales de catégorie B 654 parts sociales de catégorie C 654 parts sociales de catégorie D 654 parts sociales de catégorie E 654 parts sociales de catégorie F 654 parts sociales de catégorie G 654 parts sociales de catégorie H 654 parts sociales de catégorie I 654 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	920 parts sociales de catégorie A 920 parts sociales de catégorie B 920 parts sociales de catégorie C 920 parts sociales de catégorie D 920 parts sociales de catégorie E 920 parts sociales de catégorie F 920 parts sociales de catégorie G 920 parts sociales de catégorie H 920 parts sociales de catégorie I 920 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F G.L.P.	361 parts sociales de catégorie A 361 parts sociales de catégorie B 361 parts sociales de catégorie C 361 parts sociales de catégorie D 361 parts sociales de catégorie E 361 parts sociales de catégorie F 361 parts sociales de catégorie G 361 parts sociales de catégorie H

	361 parts sociales de catégorie I
	361 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III No.2 L.P.	9.157 parts sociales de catégorie A
	9.157 parts sociales de catégorie B
	9.157 parts sociales de catégorie C
	9.157 parts sociales de catégorie D
	9.157 parts sociales de catégorie E
	9.157 parts sociales de catégorie F
	9.157 parts sociales de catégorie G
	9.157 parts sociales de catégorie H
	9.157 parts sociales de catégorie I
	9.157 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III F&F L.P.	58 parts sociales de catégorie A
	58 parts sociales de catégorie B
	58 parts sociales de catégorie C
	58 parts sociales de catégorie D
	58 parts sociales de catégorie E
	58 parts sociales de catégorie F
	58 parts sociales de catégorie G
	58 parts sociales de catégorie H
	58 parts sociales de catégorie I
	58 parts sociales de catégorie J
Triton Fund III G L.P.	1.674 parts sociales de catégorie A
	1.674 parts sociales de catégorie B
	1.674 parts sociales de catégorie C
	1.674 parts sociales de catégorie D
	1.674 parts sociales de catégorie E
	1.674 parts sociales de catégorie F
	1.674 parts sociales de catégorie G
	1.674 parts sociales de catégorie H
	1.674 parts sociales de catégorie I
	1.674 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 13 S.à r.l.

Référence de publication: 2011126753/152.

(110145912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Nord Forest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

R.C.S. Luxembourg B 138.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128324/10.

(110147789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Avalon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.655.

In the year two thousand and eleven, on the second of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AVALON LUXEMBOURG S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated on March 24th, 2006, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1267 on June 30th, 2006 amended according to a deed of Maître Paul Decker, notary residing at Luxemburg-Eich, dated January 9th, 2008 and published in Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 587 on March

8th, 2008 and registered with the trade and company register under number B 115.655. The Articles of Incorporation have not been modified since that date.

The meeting is presided by Isabelle PAIRON, with professional address in Luxembourg,

Who appoints as secretary Myriam BETTACH, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Cynthia FRADCOURT, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Mr Stéphane Lataste, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and Mr James F Klein, with professional address at 5, rue des Vollandes, 1207 Geneva, Switzerland in respect of the execution of their mandate up to this date.

Decision to grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Révision SARL, with registered office at 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

2. Decision to dissolve the Company and to put it into liquidation.

3. Decision to appoint KERMON CAPITAL INC., Akara Buildig, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the registrar of companies of the British Virgin Islands under number 429351, as liquidator of the Company Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the affricated agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Mr Stéphane Lataste, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and Mr James F Klein, with professional address at 5, rue des Vollandes, CH-1207 Geneva, Switzerland in respect of the execution of their mandate up to this date.

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Révision SARL, with registered office at 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

Second resolution

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

IT WAS RESOLVED TO appoint KERMON CAPITAL INC., Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the registrar of companies of the British Virgin Islands under number 429351, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary understand and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by an English translation and that in case of any divergence between the French and the English test, the French text shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AVALON LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 24 mars 2006 par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1267 du 30 juin 2006, modifié suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 9 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 8 mars 2008 dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Isabelle PAIRON, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Myriam BETTACH, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Cynthia FRADCOURT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire d'acte que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de donner décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, avec adresse professionnelle au 10 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur Stéphane Lataste, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur James F. Klein, avec adresse professionnelle 1207 Genève, 5, rue des Vollandes, en relation avec l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Décision de donner décharge au Commissaire en fonction, L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg, en relation avec l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2. Décision de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

3. Décision de désigner comme liquidateur KERMON CAPITAL INC., Akara Buildig, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au registre des sociétés des British Virgin Island sous le numéro 429351 et détermination de ces pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signées par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur Stéphane Lataste, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur James F. Klein, avec adresse professionnelle CH-1207 Genève, 5, rue des Vollandes, en relation avec l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, L'Alliance Révision S.à.r.l., avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg, en relation avec l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour..

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur KERMON CAPITAL INC., Akara Building 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au registre des sociétés des British Virgin Islands sous le numero 429351 auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Frais

Les frais dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille euros (1.000.-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Pairon, M. Bettach, C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39585. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126983/136.

(110146595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Office Portfolio Minerva III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.142.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128329/10.

(110147620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Paloma International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 160.983.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128348/10.

(110147757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Premuda International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128359/10.

(110147996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011128365/14.

(110147803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Santa Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011128388/10.

(110148044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Unicolan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 89.833.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129552/9.

(110149061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

VAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129554/9.

(110149166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Groupement des Improvisateurs Professionnels du Luxembourg (G.I.P.L.) A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7784 Bissen, 57, rue des Moulins.

R.C.S. Luxembourg F 8.859.

STATUTS

Entre les soussigné(e)s, dénommé(e)s ci-après «membres fondateurs», il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

Jean-Michel Larré, né le 21/06/1964 à Tarbes, de nationalité française, Entrepreneur, Artiste, demeurant 57, rue des Moulins, L-7784 Bissen (Luxembourg).

Bertrand Moupfouma, né le 07/05/1972, à Orléans, de nationalité française, avocat, demeurant 9, rue Rempart Saint-Thibault, F-57000 Metz (France).

Karim Merrouche, né le 11/08/1968, à Arlon, de nationalité belge, Kinésithérapeute au Rehazenter, demeurant 83, rue de Rimbiery, B-6723 Habay-la-Vieille (Belgique).

Isabelle Schaack, née le 8 juin 1964, à Lens, de nationalité française, demeurant 50, rue Jean Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Christel Dumont, née le 21/09/1969 à Lyon 4^{ème}, de nationalité française, avocat à la Cour, demeurant 5, rue du 9^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied, F-54400 Longwy (France).

Mélanie Delannoy, née le 23/05/1980, à Ostende, de nationalité belge, responsable communication et marketing, demeurant 27, rue du Soleil, L-2544 Luxembourg (Luxembourg).

Art. 1^{er}. Dénomination, siège et durée. L'association porte la dénomination de «Groupement des Improvisateurs Professionnels du Luxembourg (G.I.P.L.), A.s.b.l.».

Son siège social est établi 57, rue des Moulins, à Bissen, Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration. Toute modification du siège social doit être publiée dans le mois de sa date au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet la promotion et la production théâtrale et artistique, tant à aspect culturel et socio-culturel que pédagogique. L'association peut effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement. L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquiescer, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins. Elle pourra également organiser des activités culturelles à destination et/ou au profit de son public cible et prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à son objet. L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

Art. 3. Membres. L'association comprend des membres actifs et des membres honoraires. Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 12 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Le nombre de membres actifs de l'association n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois.

Les personnes qui désirent devenir membres actifs de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande. L'admission des membres actifs se fait par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Tout membre actif peut librement démissionner de l'association par une déclaration présentée au comité par lettre recommandée.

L'exclusion d'un membre actif pour contravention flagrante aux statuts de l'association peut être décidée par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers. Elle doit être ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Art. 4. Cotisations. Les membres actifs paient une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale. Elle ne pourra être inférieure à 250 euros pour les membres actifs. La cotisation de l'année en cours est payable au plus tard 8 jours avant la date de l'assemblée générale. Pour les membres actifs, le paiement de la cotisation donne droit au vote.

Art. 5. Administration. L'association est administrée par le Conseil d'Administration, composé de 3 membres au moins et dont le nombre ne pourra dépasser 9 membres, qui sont élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre.

La durée des mandats des membres du Conseil d'Administration est d'une année et est en tout temps révocable.

Les Administrateurs sortants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. La démission du Conseil d'Administration peut se faire par courrier recommandé.

Le Conseil d'Administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante. Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an.

Le Président du Conseil d'Administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du Conseil d'Administration en fonction et dûment mandatés à cet effet sont nécessaires.

Le Conseil d'Administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'Assemblée Générale conformément à l'objet de l'association.

Le Conseil d'Administration désigne en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Les administrateurs ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 6. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale qui se compose de tous les membres est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième (20%) des membres actifs le demandent par écrit au conseil d'administration. De même toute proposition signée par un cinquième (20%) des membres actifs doit être portée à l'ordre du jour.

La convocation indiquant l'ordre du jour se fait au moins 8 jours avant par écrit (lettre ou e-mail). Sauf dans les cas prévus aux articles 8 (modification des statuts), 12 (exclusion d'un associé) et 20 (dissolution) de la loi du 12 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite, l'assemblée peut délibérer valablement sur les points qui ne sont pas mentionnés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale doit valablement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts et règlement interne,
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisses,

- approbation du rapport et des comptes de l'exercice écoulé,
- l'approbation du budget de l'exercice à venir,
- dissolution de l'association.

Chaque membre actif a le droit d'assister à l'assemblée. Les membres actifs peuvent se faire représenter par un mandataire. Ce mandataire doit être un membre actif. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une procuration. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quart des voix présentes ou représentées sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux articles 8 et 20 de la loi du 12 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

Tous les membres actifs ou tiers justifiant d'un intérêt peuvent demander des extraits signés par le président du conseil d'administration et par un administrateur.

Toute modification aux statuts doit être publiée dans le mois de sa date au Recueil Spécial du Mémorial. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

Art. 7. Affiliation. L'association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion, respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Dispositions diverses. Le Conseil d'Administration soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'Assemblée Générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Cette affectation devra obligatoirement être en faveur d'une association sans but lucratif.

Ces décisions ainsi que les nom, profession et adresse du ou des liquidateurs seront publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière Assemblée Générale.

Jean-Michel Larré / Bertrand Moupfouma / Karim Merrouche
Isabelle Schaack / Christel Dumont / Mélanie Delannoy

Référence de publication: 2011126942/114.

(110146576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011128368/14.

(110147703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

SR Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 139.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 14 septembre 2011.
Référence de publication: 2011128408/10.
(110148029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 21.186.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of August.
Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Agrindus S.A.", a "société anonyme" having its registered office in 42, rue de la Vallée, Luxembourg, (hereafter the "Company"), incorporated by a notarial deed, on January 10, 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 41 of February 1984 (R.C.S. Luxembourg, section B number 21.186). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed on October 10, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Assosciations, number 2760 of November 29, 2007.

The extraordinary general meeting is opened by Mr. Yannick KANTOR, employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Lucile WERNERT, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christelle HERMANTDOMANGE, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:
I) The agenda of the meeting is the following:

1. Addition of a new paragraph between the paragraphs 5 and 6 of the Article 5.1. of the articles of incorporation which will be read as follows:

“ **Art. 5.1. §6.** The Class B2 Shares track the performance and returns of (a) the Company direct investment in the share capital of TACOMARPI INVEST SL, a company organized under the laws of Spain having its registered office at C/ Comte de Salvatierra, n° 10, 2°1ª 08006 Barcelona (the Class B2 Direct Investment) and of (b) any assets purchased by the Companies and investments made by the Companies by using any return or income derived from the Class B2 Indirect Investment (the Class B2 Indirect Investment), or by using sums available for distribution out of the Reserve B2 (as defined in article 16 hereof).”

2. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolution:

Resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVES to add a new paragraph between the paragraphs 5 and 6 of the Article 5.1. of the articles of incorporation which will be read as follows:

“**Art. 5.1. § 6.** The Class B2 Shares track the performance and returns of (a) the Company’s direct investment in the share capital of TACOMARPI INVEST SL, a company organized under the laws of Spain having its registered office at C/ Comte de Salvatierra, n° 10, 2°1ª 08006 Barcelona (the Class B2 Direct Investment) and of (b) any assets purchased by the Company and investments made by the Company by using any return or income derived from the Class B2 Indirect

Investment (the Class B2 Indirect Investment), or by using sums available for distribution out of the Reserve B2 (as defined in article 16 hereof).”

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was set up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Agrindus S.A.» ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, Luxembourg, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 10 janvier 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 13 février 1984 (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 21.186). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2760 du 29 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yannick KANTOR, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lucile WERNERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Ajout d'un alinéa entre les alinéas 5 et 6 de l'article 5.1. des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 5.1. § 6.** Les actions de catégorie B2 traceront la performance et le rendement de (a) l'investissement direct de la Société dans le capital social de TACOMARPI INVEST SL, une société de droit espagnol ayant son siège social au C/ Comte de Salvatierra, n° 10, 2°1ª 08006 Barcelone (l'Investissement Direct de Catégorie B2) et de (b) tout actif acheté par la Société et Investissements faits par la Société par utilisation de tout retour sur investissement ou revenu provenant d'Investissements Directs de Catégorie B2 (les Investissements Indirects de Catégorie B2), ou par utilisation des sommes disponibles pour la distribution de la Réserve B2 (telle que définie à l'article 16 ci-après).»

2. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'ajouter un alinéa entre les alinéas 5 et 6 de l'article 5.1. des statuts qui se lira comme suit:

«**Art. 5.1. § 6.** Les actions de catégorie B2 traceront la performance et le rendement de (a) l'investissement direct de la Société dans le capital social de TACOMARPI INVEST SL, une société de droit espagnol ayant son siège social au C/ Comte de Salvatierra, n° 10, 2°1ª 08006 Barcelone (l'Investissement Direct de Catégorie B2) et de (b) tout actif acheté par la Société et Investissements faits par la Société par utilisation de tout retour sur investissement ou revenu provenant d'Investissements Directs de Catégorie B2 (les Investissements Indirects de Catégorie B2), ou par utilisation des sommes disponibles pour la distribution de la Réserve B2 (telle que définie à l'article 16 ci-après).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. KANTOR, L. WERNERT, C. HERMANT-DOMANGE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 août 2011. Relation: EAC/2011/11348. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011126945/112.

(110146537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.819.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.293.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011128393/11.

(110147617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Saint-Georges, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 122.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011128394/11.

(110147859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.982.

Beschlüsse des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 1. September 2011

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, vorbehaltlich des nihil obstat der CSSF, gemäß Artikel 15 der Satzung und in Übereinstimmung mit Artikel 51 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, Frau Birgit AUKTOR, Geschäftsführerin, geboren am 9. April 1971 in Mindelheim (Deutschland), beruflich wohnhaft in D-81667 München, 17, Innere Wiener Str., mit Wirkung zum 1. September 2011, zu kooptieren. Frau Birgit AUKTOR wird Herrn Georg GMEFNEDER, welcher zum vorgenannten Datum seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat erklärt hat, ersetzen. Das Mandat von Frau Birgit AUKTOR endet am Tage der gesetzlichen Hauptversammlung des Jahres 2013. Dieser Beschluss bedarf der Zustimmung in der nächsten Hauptversammlung.

Luxemburg, den 30.08.2011.

BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS

Unterschriften

Référence de publication: 2011129577/19.

(110148674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

SCM consultancy, Supply Chain Management Consultancy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 64.925.

L'an deux mil onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'associé-gérant:

Monsieur Bruno LAURENT, informaticien, demeurant à 4, Léopold de Waelplaats, B-2000 Antwerpen, ici représenté par Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 août 2011.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, déclare être le seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Supply Chain Management Consultancy en abrégé SCM CONSULTANCY" avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 638 du 9 septembre 1998,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 637 du 5 avril 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 64925.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société Supply Chain Management Consultancy en abrégé SCM CONSULTANCY à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Bruno LAURENT, informaticien, né le 9 décembre 1963 à Duffel (Belgique), demeurant à 4, Léopold de Waelplaats, B-2000 Antwerpen, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

L'associé unique décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats prévus par l'article 144 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 et il est investi de tous les pouvoirs nécessaires sans qu'une autorisation de l'associée unique, lorsqu'elle est requise, soit nécessaire.

Le liquidateur est dispensé de l'obligation de tenir un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

Troisième résolution

L'associé unique nomme la société anonyme de droit luxembourgeois PKF ABAX Audit, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS B 142867) aux fonctions de commissaire-vérificateur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. LAURENT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39140. Reçu 12.- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127887/53.

(110147235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.242.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

PERGAM PROPERTIES GP S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.016,

agissant en sa qualité de gérant de la société PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A.(ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.242,

ici représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une résolution dudit gérant prise en date du 18 juillet 2011.

Une copie du procès-verbal du 18 juillet 2011 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La société PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A. a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2006 du 14 octobre 2009.

II. Ladite société PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A. a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré d'un million cent soixante-neuf mille cinq cents dollars américains (USD 1.169.500) représenté par onze mille deux cent cinquante-deux (11.252) actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et quatre cent quarante-trois (443) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

L'article 6 des statuts fixe le capital autorisé de la Société à six millions de dollars américains (USD 6.000.000) et stipule que:

"Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de cinq millions deux cent quatre-vingt mille cinq cents dollars américains (USD 4.830.500) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues;
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société."

Le Gérant de la Société reconnaît avoir reçu et accepté la souscription suivante en date du 5 juillet 2011:

SOFIVAL, une société anonyme constituée en vertu des lois françaises, ayant son siège social au 29 bis, rue d'Astorg à F-75008 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 041 707, souscrit trois mille sept cent cinquante (3.750) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de trois cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 375.000).

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de trois cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 375.000) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

Le montant total de trois cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 375.000) a été mis à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

III. Suite à cette augmentation de capital, les articles 5 et 6 des Statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est d'un million cinq cent quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 1.544.500) représenté par quinze mille deux (15.002) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et quatre cent quarante-trois (443) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune."

" **Art. 6. Variations du capital social.** Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent cinquante cinq mille cinq cents dollars américains (USD 4.455.500) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues;
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRANCOIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. LAC/2011/35168. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011128028/101.

(110146207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

PFS Performance Fund Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.393.

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de PFS Performance Fund Strategy (la "Société") dont le siège social est situé à 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 117.393 et constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire

de résidence à Sanem, en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1330 du 10 juillet 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Claire-Ingrid Bergé, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Elisabeth Reger, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maud Peixoto, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

A. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Décision de dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Divers.

B. Les actionnaires étant tous nominatifs, l'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyé à tous les actionnaires par lettre en date du 14 juin 2011.

C. Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations seront annexées à cet acte, pour être enregistrées avec le présent acte.

D. Il appert de ladite liste de présence que sur les 309.326,056 actions en circulation 300.428 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

E. En considérant que le quorum de présence minimum de cinquante (50) pour cent des actions présentes ou représentées requis pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée a été atteint, comme détaillé dans la liste de présence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée avec 300.428 voix pour décide la liquidation de la Société avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée, avec 300.428 voix pour décide de nommer comme liquidateurs avec pouvoir de signature conjointe:

Monsieur Heinrich AESCHBACH, demeurant professionnellement à CH1206 Genève, 3, rue Albert-Gos.

Monsieur Pierre RETORD, demeurant professionnellement à CH-1206 Genève, 3, rue Albert-Gos.

Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Monsieur Eric FEYEREISEN, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Troisième résolution

L'assemblée, avec 299.632 voix pour et 796 abstentions détermine les pouvoirs des liquidateurs comme suit:

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "loi"). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent se baser sur les comptes du Fonds.

Les liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civils et résidences, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.-I. BERGÉ, M. PEIXOTO, E. REGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32266. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128354/65.

(110147793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

**Aedific Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Chateau Properties S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.856.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre-

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHATEAU PROPERTIES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.856, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1818 en date du 23 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico HANSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel KARP, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "AEDIFIC HOLDING S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AEDIFIC HOLDING S.A.", (ci après la "Société").

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en "AEDIFIC HOLDING S.A.", et d'adopter en conséquence pour l'article 1^{er} des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1);

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nico HANSEN, Emmanuel KARP, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128202/52.

(110147856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

**Trarom S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kotton Club Lounge Bar Sàrl).**

Siège social: L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 153.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128424/11.

(110147691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 20 septembre 2011 au siège social de la Société a procédé à la nomination avec effet immédiat des personnes suivantes dans leur fonction d'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans:

- M. Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966 à Milan, Italie, demeurant pour les besoins professionnels au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;

- M. Vincent Cormeau, né le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, demeurant pour les besoins professionnels au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg; et

- M. Bertrand Michaud, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, demeurant pour les besoins professionnels au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société est actuellement composé comme suit:

- M. Riccardo Moraldi

- M. Vincent Cormeau

- M. Bertrand Michaud

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011130736/23.

(110150901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Westend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.165.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131950/10.

(110151581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.
